

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 mai 2021

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 51 + 7 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. D. ETTER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mmes A. CHABERT, L. MEHL, MM. M. MEYER, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, C. WINDSTEIN, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, G. KOHL - Suppléant -, J.C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX, M. J.M. REICHHART.

EXCUSES : MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, B. SCHAFF - Pouvoir à M. P. MICHEL -, G. REUTENAUER, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. R. SCHMITT - Pouvoir à M. A. DANNER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mmes F. BOURJAT, C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°4 : Modification de la convention Collaborateurs occasionnels bénévoles « BAFA / BAFD »

Rapporteur : Laurence JOST-LIENHARD

Vu délibération n°1.6 du 19/12/19 adoptant la convention Collaborateurs occasionnels bénévoles « BAFA / BAFD »,

Vu le souhait d'apporter une aide aux associations locales organisatrices d'accueils collectifs de mineurs,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* de **MODIFIER** la convention Collaborateurs occasionnels bénévoles « BAFA / BAFD » adoptée par délibération 1.6 du Conseil communautaire du 19/12/19 en y précisant que la participation financière de la CCHLPP au coût de la formation diplômante BAFA ou BAFD des jeunes issus du territoire est accordée en contrepartie de l'engagement du collaborateur bénévole à participer à des activités au sein des services de la Communauté de Communes et/ou de toute association organisatrice d'accueils collectifs de mineurs ayant son siège sur le territoire de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre ;

* d'**AUTORISER** le Président à signer cette convention modifiée jointe en annexe de la présente délibération ;

* d'**AUTORISER** le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président